

**DÉPARTEMENT DE LA MEUSE**  
**SYNDICAT MIXTE DES EAUX LAFFON DE LADEBAT**  
**55210 HEUDICOURT (MEUSE)**

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 03/05/2021

Reçu en préfecture le 03/05/2021

Affiché le 03/05/2021

ID : 055-255500811-20210413-DELIB\_21\_01\_22-DE

Délibération N° : 21.01.22

Objet : TRANSFERT DES COMPETENCES : COMPLEMENT DE L'ETUDE.

L'an Deux Mille vingt et un, le 13 avril.

Le Comité du Syndicat mixte des Eaux Laffon de Ladebat – SIELL, s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 2 avril 2021, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre PATÉ.

Étaient présents les délégués des communes de :

Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamp, Boinville, Bouconville, Bouquemont, Braquis, Buxières-sous-les-Côtes, Eix, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Géville, Girauvoisin, Fréméreville-sous-les-Côtes, Fresnes-en-Woëvre, Hennemont, Herbeuville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Loupmont, Maizeray, Montsec, Les Monthairons, Moulotte, Nonsard-Lamarche, Pareid, Pintheville, Ranzières, Riaville, Ronvaux, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Trésauvaux, Tilly-sur-Meuse, Troyon, Valbois, Varnéville, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Villers-sur-Meuse, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :

Bonzée-en-Woëvre, Broussey-Raufecourt, Buzy-Darmont, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Gussainville, Harville, Les Éparges, Liouville (Apremont la Forêt), Manheulles, Marcheville, Parfondrupt.

Était absent le délégué de la CODECOM Terres Toulaises

- |                                    |    |                                  |    |
|------------------------------------|----|----------------------------------|----|
| - Nombre de délégués en exercice : | 63 | - Nombres de membres présents :  | 49 |
| - Nombre de procurations :         | 0  | - Nombre de suffrages exprimés : | 49 |

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

Dans le cadre du transfert des compétences Eau et Assainissement, Loi NOTRÉ, une réflexion spécifique doit avoir lieu sur le transfert d'infrastructures d'assainissement, à savoir :

- Réseaux de collecte des communes de Heudicourt-sous-les-Côtes et de Nonsard-Lamarche,
- Réseaux de transfert de la commune de Heudicourt-sous-les-Côtes et du Syndicat mixte de Madine intégrant la commune de Nonsard,
- Les unités de traitement (lagunes) du Syndicat mixte de Madine sur lesquelles sont raccordés les réseaux de collecte et transfert des communes de Heudicourt-sous-les-Côtes et de Nonsard-Lamarche.

Le Président propose que le SIELL engage, par délégation de Maîtrise d'Œuvre, une étude complémentaire au schéma territorial afin que soient analysés les aspects Techniques, Juridiques et Financiers des infrastructures énumérées ci-dessus et sollicite l'autorisation de déposer des dossiers de demandes de subvention auprès des services de l'État (DETR et DSIL), de la Région, de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et du Département de la Meuse.

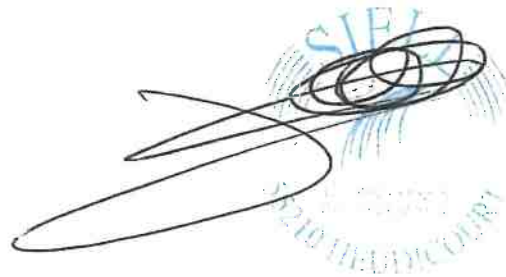
Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré avec 1 opposition et 48 voix pour, l'assemblée délibérante :

- AUTORISE le Président à lancer toute procédure nécessaire à la réalisation d'une étude complémentaire au schéma de transfert ayant pour objectif une analyse technique, juridique et financière des infrastructures d'assainissement des collectivités que sont les communes de Heudicourt-sous-les-Côtes et de Nonsard-Lamarche et le Syndicat Mixte de Madine,
- AUTORISE le Président à signer tout marché, contrat et document se rapportant à cette étude détaillée ci-dessus,

- AUTORISE le Président à déposer tout dossier de demande de subvention et ACCEPTE tout versement d'aide financière accordée à l'étude technique, juridique et financière des infrastructures d'assainissement des communes de Heudicourt-sous-les-Côtes et de Nonsard-Lamarche et du Syndicat Mixte de Madine,
- De l'État,
  - De l'Agence de l'Eau Rhin – Meuse,
  - De la Région,
  - Du Département de la Meuse
- et ce dans le cadre de leurs programmes et appels à projet respectifs.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.  
Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,  
Président



**DÉPARTEMENT DE LA MEUSE**  
**SYNDICAT MIXTE DES EAUX LAFFON DE LADEBAT**  
**55210 HEUDICOURT (MEUSE)**  
**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**

Envoyé en préfecture le 26/04/2021  
Reçu en préfecture le 26/04/2021  
Affiché le 26/04/2021  
ID : 055-255500811-20210413-DELIB\_21\_01\_23-DE

Délibération N° : 21.01.23

Objet : MISSION ANIMATION AGRICOLE DU CAPTAGE DE SENONVILLE : SIGNATURE DU CONTRAT ET DEMANDES DE SUBVENTION.

L'an Deux Mille vingt et un, le 13 avril.

Le Comité du Syndicat mixte des Eaux Laffon de Ladebat – SIELL, s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 2 avril 2021, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre PATÉ.

Étaient présents les délégués des communes de :

Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bouconville, Bouquemont, Braquis, Buxières-sous-les-Côtes, Eix, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Géville, Girauvoisin, Frémerville-sous-les-Côtes, Fresnes-en-Woëvre, Hennemont, Herbeville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Loupmont, Maizeray, Montsec, Les Monthairons, Moulotte, Nonsard-Lamarche, Pareid, Pintheville, Ranzières, Riaville, Ronvaux, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Trésauvaux, Tilly-sur-Meuse, Troyon, Valbois, Varnéville, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Villers-sur-Meuse, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :

Bonzée-en-Woëvre, Broussey-Raulecourt, Buzy-Darmont, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Gussainville, Harville, Les Éparges, Liouville (Apremont la Forêt), Manheulles, Marcheville, Parfondrupt.

Était absent le délégué de la CODECOM Terres Toulouises

- |                                       |                                     |
|---------------------------------------|-------------------------------------|
| - Nombre de délégués en exercice : 63 | - Nombres de membres présents : 49  |
| - Nombre de procurations : 0          | - Nombre de suffrages exprimés : 49 |

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

Le Président expose et informe :

- Que la source du Lavoir de Senonville localisée sur le territoire de la commune de Valbois fait partie des captages dégradés, en raison de la problématique NITRATE, inscrits dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Rhin-Meuse 2016 2021,
- Des actions de protection contre les pollutions diffuses, s'inscrivant dans une démarche de reconquête de la qualité de l'eau de cette source doivent être mises en place et engagées,
- Qu'à la suite de la définition de l'aire d'alimentation de ce captage par un hydrogéologue agréé, un Diagnostic Territorial des Pressions Multiples et un Plan d'Actions doivent désormais être élaborés.

Le Président propose d'engager une mission animation agricole sur l'aire d'alimentation du captage de Senonville en collaboration avec la chambre d'agriculture de la Meuse pour un montant de 16 760 € HT et de solliciter toute aide financière.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DÉCIDE d'engager les démarches visant à protéger le captage contre les pollutions diffuses,
- DÉCIDE de recruter la chambre d'agriculture de la Meuse qui sera chargée de réaliser le Diagnostic Territorial Multi-pressions et le Plan d'Actions,
- DÉCIDE de solliciter les aides financières possibles de l'État, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, de la Région et du Département de la Meuse, et ACCEPTE tout versement des aides accordées,
- AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,  
Président



DÉPARTEMENT DE LA MEUSE  
SYNDICAT MIXTE DES EAUX LAFFON DE LADEBAT  
55210 HEUDICOURT (MEUSE)

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 26/04/2021

Reçu en préfecture le 26/04/2021

Affiché le 26/04/2021

ID : 055-255500811-20210413-DELIB\_21\_01\_24-DE

Délibération N° : 21.01.24

Objet : COMMUNICATION PAR SUPPORTS VIDÉO, SITE INTERNET ET NOUVEAU LOGO : SIGNATURE DE CONTRATS ET DEMANDES DE SUBVENTION.

L'an Deux Mille vingt et un, le 13 avril.

Le Comité du Syndicat mixte des Eaux Laffon de Ladebat – SIELL, s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 2 avril 2021, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre PATÉ.

Étaient présents les délégués des communes de :

Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bouconville, Bouquemont, Braquis, Buxières-sous-les-Côtes, Eix, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Géville, Girauvoisin, Fréméreville-sous-les-Côtes, Fresnes-en-Woëvre, Hennemont, Herbeuville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Loupmont, Maizeray, Montsec, Les Monthairons, Moulotte, Nonsard-Lamarche, Pareid, Pintheville, Ranzières, Riaville, Ronvaux, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Trésauvaux, Tilly-sur-Meuse, Troyon, Valbois, Varnéville, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Villers-sur-Meuse, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :

Bonzée-en-Woëvre, Broussey-Raulecourt, Buzy-Darmont, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Gussainville, Harville, Les Éparges, Liouville (Apremont la Forêt), Manheulles, Marcheville, Parfondrupt.

Était absent le délégué de la CODECOM Terres Tuloises

- |                                       |                                     |
|---------------------------------------|-------------------------------------|
| - Nombre de délégués en exercice : 63 | - Nombres de membres présents : 49  |
| - Nombre de procurations : 0          | - Nombre de suffrages exprimés : 49 |

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

- VU la nouvelle compétence Assainissement collectif du SIELL,
- VU l'intérêt de présenter le service d'eau du SIELL, de développer ses relations et améliorer la communication avec ses membres, ses usagers, les élus et les écoles présentes sur son territoire,

Madame Sylvine JOSSELIN, Vice-Présidente en charge de la communication propose que le SIELL :

- Modernise son logo et intègre graphiquement la compétence Assainissement, tout en conservant l'acronyme SIELL,
- Se dote de plusieurs supports de communication afin de promouvoir son image, à savoir :
  - Un film éducatif à la destination des usagers et des écoles présentes sur le territoire actuel et futur du SIELL,
  - Un film de présentation du service d'eau du SIELL aux élus et usagers,
  - D'intégrer sur son site internet une page interactive de présentation du territoire du SIELL et de ses infrastructures,

Après avoir entendu la Vice-Présidente en charge de la communication et le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré à l'unanimité, l'assemblée délibérante :

- DÉCIDE et VALIDE la proposition graphique du nouveau logo du SIELL présenté en séance, ainsi que les propositions de supports vidéo et de page internet interactive qui :
  - Donneront la possibilité aux usagers et au grand public de mieux connaître l'activité Eau Potable du SIELL,
  - Amélioreront les contacts avec les partenaires extérieurs du SIELL (institutions, entreprises, etc...)

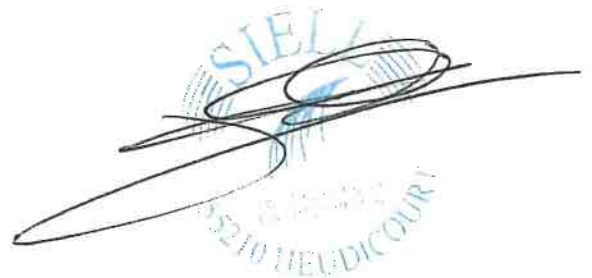
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE  
SYNDICAT MIXTE DES EAUX LAFFON DE LADEBA  
55210 HEUDICOURT (MEUSE)  
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 26/04/2021  
Reçu en préfecture le 26/04/2021  
Affiché le 26/04/2021  
ID : 055-255500811-20210413-DELIB\_21\_01\_24-DE

- AUTORISE le Président à solliciter les aides financières possibles de l'État, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, de la Région et du Département de la Meuse, et ACCEPTE tout versement des aides accordées,
- AUTORISE le Président à signer tout contrat, bon de commande et document s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.  
Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,  
Président



DÉPARTEMENT DE LA MEUSE  
SYNDICAT MIXTE DES EAUX LAFFON DE LADEBAT  
55210 HEUDICOURT (MEUSE)  
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COM

Envoyé en préfecture le 27/04/2021

Reçu en préfecture le 27/04/2021

Affiché le 27/04/2021

ID : 055-255500811-20210413-DELIB\_21\_01\_25-DE

Délibération N° : 21.01.25

Objet : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX LA QUALITÉ DU SERVICE 2020.

L'an Deux Mille vingt et un, le 13 avril.

Le Comité du Syndicat mixte des Eaux Laffon de Ladebat – SIELL, s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 2 avril 2021, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre PATÉ.

Étaient présents les délégués des communes de :

Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bouconville, Bouquemont, Braquis, Buxières-sous-les-Côtes, Eix, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Géville, Girauvoisin, Fréméréville-sous-les-Côtes, Fresnes-en-Woëvre, Hennemont, Herbeuville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Loupmont, Maizeray, Montsec, Les Monthairons, Moulotte, Nonsard-Lamarche, Pareid, Pintheville, Ranzières, Riaville, Ronvaux, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Trésauvaux, Tilly-sur-Meuse, Troyon, Valbois, Varnéville, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Villers-sur-Meuse, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :

Bonzée-en-Woëvre, Broussey-Raulecourt, Buzy-Darmont, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Gussainville, Harville, Les Éparges, Liouville (Apremont la Forêt), Manheulles, Marcheville, Parfondrupt.

Était absent le délégué de la CODECOM Terres Toulaises

- |                                       |                                     |
|---------------------------------------|-------------------------------------|
| - Nombre de délégués en exercice : 63 | - Nombres de membres présents : 49  |
| - Nombre de procurations : 0          | - Nombre de suffrages exprimés : 49 |

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

M. le Président, Lionel JACQUEMIN expose que le SIELL exerce une compétence en terme d'eau potable et que dans ce cadre, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (RPQS) doit être présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné Comité Syndical.

Ce rapport annuel est un document obligatoire qui doit :

- Permettre d'assurer la transparence de la gestion du service pour les usagers,
- Permettent de faire un bilan annuel du service,
- Comprendre une liste minimale d'indicateurs techniques et financiers,
- Être adressé au conseil municipal de chaque membre du SIELL et qui sera également à la disposition du public afin d'informer les usagers du service.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- De PRENDRE acte et d'APPROUVER le rapport d'activité sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SIELL au titre de l'année 2020,
- D'AUTORISER le Président ou son représentant à notifier tous documents y afférents.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,  
Président

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE  
SYNDICAT MIXTE DES EAUX LAFFON DE LADEBAT  
55210 HEUDICOURT (MEUSE)  
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 21/04/2021  
Reçu en préfecture le 21/04/2021  
Affiché le 21/04/2021  
ID : 055-255500811-20210413-DELIB\_21\_01\_26-DE

Délibération N° : 21.01.26  
Objet : FRAIS DE REPRESENTATION

L'an Deux Mille vingt et un, le 13 avril.

Le Comité du Syndicat mixte des Eaux Laffon de Ladebat – SIELL, s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 2 avril 2021, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre PATÉ.

Étaient présents les délégués des communes de :

Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamp, Boinville, Bouconville, Bouquemont, Braquis, Buxières-sous-les-Côtes, Eix, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Géville, Girauvoisin, Fréméville-sous-les-Côtes, Fresnes-en-Woëvre, Hennemont, Herbeuville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Loupmont, Maizeray, Montsec, Les Monthairons, Moulotte, Nonsard-Lamarche, Pareid, Pintheville, Ranzières, Riaville, Ronvaux, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Trésauvaux, Tilly-sur-Meuse, Troyon, Vaïbois, Varnéville, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Villers-sur-Meuse, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :

Bonzée-en-Woëvre, Broussey-Raulecourt, Buzy-Darmont, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Gussainville, Harville, Les Éparges, Liouville (Apremont la Forêt), Manheulles, Marcheville, Parfondrupt.

Était absent le délégué de la CODECOM Terres Toulousaises

- |                                       |                                     |
|---------------------------------------|-------------------------------------|
| - Nombre de délégués en exercice : 63 | - Nombres de membres présents : 49  |
| - Nombre de procurations : 0          | - Nombre de suffrages exprimés : 49 |

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

Monsieur Laurent JOYEUX, Vice-Président, informe le comité syndical que l'article L.2123-19 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que : « le comité syndical peut voter, sur les ressources ordinaires, des frais de représentation ». Cette allocation est réservée au Président et a pour objet de couvrir les dépenses supportées à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Il rappelle que, jusqu'alors, ces frais étaient rattachés à l'article 6257 et qu'à la demande de l'inspecteur divisionnaire des Finances Publiques de la trésorerie de Saint Mihiel, ces frais seront désormais rattachés sur l'article 6536 « Frais de représentation ».

Il propose de fixer une enveloppe annuelle de 3 000 € HT à partir de l'exercice 2021, et ce jusqu'à la fin du mandat actuel.

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2123-19 relatif aux indemnités de représentation du Président,
- Considérant que l'organe délibérant peut décider d'ouvrir des crédits pour assurer le remboursement ou le paiement de frais de représentation au Président, ces frais correspondant aux dépenses engagées par le Président, à l'occasion de ses fonctions et dans l'intérêt du SIELL,
- Considérant que les frais de représentation doivent faire l'objet d'un vote du Comité Syndical ouvrant les crédits nécessaires sous la forme d'une enveloppe globale,

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE  
SYNDICAT MIXTE DES EAUX LAFFON DE LADEBAT  
55210 HEUDICOURT (MEUSE)  
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 21/04/2021  
Reçu en préfecture le 21/04/2021  
Affiché le 21/04/2021  
ID : 055-255500811-20210413-DELIB\_21\_01\_26-DE

Après avoir entendu le Vice-Président des finances, M. Laurent JOYEUX, dans ses explications complémentaires et détaillées, le Comité décide à l'unanimité.

- De fixer une enveloppe maximum annuelle à 3 000 € pour des frais de représentation
- Que les frais de représentation seront payés, versés ou régularisés dans la limite de cette enveloppe annuelle prélevée sur l'article 6536 du budget principal et sur justificatifs,
- Que la présente délibération s'applique à partir de l'exercice budgétaire 2021, et ce jusqu'à la fin du mandat actuel.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.  
Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,  
Président

